



Communiqué de presse

Les TPF corrigent des erreurs de comptabilité

A la suite de questions d'ordre financier posées par l'Agglomération de Fribourg dans le cadre d'une offre de prestations, le Conseil d'administration et la Direction générale des Transports publics fribourgeois (TPF) ont donné mandat à l'Inspection cantonale des finances afin de valider leurs réponses. Celle-ci a relevé des erreurs au niveau de l'attribution comptable de la publicité. Parallèlement, l'Office fédéral des transports (OFT) a procédé à une révision ordinaire auprès des TPF et a confirmé le constat de l'Inspection cantonale des finances. Le Conseil d'administration et la Direction générale des TPF ont immédiatement pris des mesures pour corriger cet état de fait : les processus opérationnels concernés seront corrigés et les montants comptabilisés par erreur seront remboursés dans les plus brefs délais. L'OFT ne voit aucune raison d'engager une procédure pénale contre les TPF.

En novembre 2020, dans le cadre d'une offre de prestations, l'Agglomération de Fribourg a posé des questions aux TPF relatives à la comptabilisation des recettes publicitaires et des prestations de sa société immobilière, TPF IMMO. Le Conseil d'administration et la Direction générale des TPF ont soumis leurs réponses circonstanciées à l'Inspection cantonale des finances. Cette dernière a relevé que l'attribution de la publicité devait être révisée. Au cours de la même période, l'OFT a entamé la révision ordinaire des indemnités dans le domaine du trafic régional et des infrastructures. Dans son rapport de révision publié le 9 décembre 2021, l'OFT a relevé que la pratique comptable des TPF relative aux recettes publicitaires et aux rétrocessions d'assurances – qui date de l'introduction de la comptabilité analytique aux GFM en 1998 et qui n'a jamais été contestée jusqu'à présent – reposait, non pas sur une faute, mais bien sur une erreur.

Remboursement et mesures correctives

Dans les faits, les TPF ont comptabilisé, de manière erronée, les recettes publicitaires et les rétrocessions de primes d'assurances durant plusieurs années, ne respectant pas le principe de causalité. Les recettes publicitaires sont restées uniquement à la libre disposition de la société TPF TRAFIC. Quant aux rétrocessions d'assurances, l'argent est resté à la libre disposition des TPF. Selon le rapport de l'OFT, ces pratiques comptables ont conduit les pouvoirs publics à verser une subvention trop élevée pour le trafic régional et d'agglomération. Ces comptabilisations sont de l'ordre de CHF 600'000.- par année sur une période de dix ans. TPF TRAFIC touche près de CHF 75 millions de francs par année de subventions de la part de ses commanditaires.

Après avoir pris acte de ce rapport, le Conseil d'administration des TPF a aussitôt ordonné que le montant soit remboursé aux divers commanditaires dans les meilleurs délais et selon une clé de répartition à définir. Le canton de Fribourg est en charge de la coordination pour la définition des modalités de remboursement avec l'ensemble des commanditaires. Les pratiques comptables en question seront corrigées et les processus opérationnels concernés ajustés.

Dans son rapport de révision, l'OFT recommande une analyse de l'ensemble des « Activités annexes » des TPF sous l'angle du respect du principe de causalité. Dans ce sens, le Conseil d'administration a déjà ordonné un examen supplémentaire de la comptabilisation des subventions. De plus, il a demandé à la Commission d'audit et risques d'examiner l'opportunité de désigner un réviseur/contrôleur répondant directement au Conseil d'administration.



Le Responsable du département Finances et Achats a remis sa démission au Conseil d'administration et à la Direction générale des TPF et a fait valoir son droit à une retraite anticipée dès le 1^{er} janvier 2022.

Givisiez, le 9 décembre 2021

Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA est un groupe de 4 sociétés, actif dans le transport public, l'infrastructure ferroviaire et l'immobilier. Le groupe emploie plus de 1'200 personnes. Son siège est basé à Givisiez.